



**MARCHE SANS FORMALITES PREALABLES**  
**Article 28 du Code des Marchés Publics**

**OBJET : Identité visuelle**  
**Charte graphique**  
**Jazz à Juan 2010**

**CAHIER DES CHARGES**

Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins  
11, Place de Gaulle – BP 37 – 06601 ANTIBES Cedex

**Contact – Renseignements**

Service : Communication  
*Office du Tourisme et des Congrès*  
*Antibes Juan Les Pins*  
*nathalie.baute@antibesjuanlespins.com*  
Tél.: (33) 04 97 23 11 33  
Fax: (33) 04 94 23 11 12

## **ARTICLE 1 - PRESENTATION DE LA MANIFESTATION**

**Antibes Juan-les-Pins, capitale du jazz et doyen des festivals européens, «Jazz à Juan» s'est imposé comme l'un des lieux légendaires où s'élabore la mémoire du jazz, mais aussi et surtout où s'affirme son éternel renouvellement. En 2010, le Festival fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire.**

A cette occasion, l'Office de Tourisme d'Antibes Juan-les-Pins, organisateur du festival, entend donner un retentissement particulier à cette manifestation qui reste, par-delà les clivages et les modes, l'un des temps forts de l'actualité culturelle de la vie du jazz en France et en Europe. De nombreux événements sont d'ores et déjà inscrits au programme de ce 50<sup>e</sup> anniversaire: expositions, conférences et projections, édition d'un livre retraçant l'histoire du jazz à Juan, parution d'un DVD réunissant quelques-uns des grands moments qui ont marqué l'histoire du festival, grande campagne promotionnelle à destination des médias français et internationaux

## **ARTICLE 2 - OBJECTIFS**

La nouvelle charte graphique doit mettre en valeur le lieu légendaire qu'est Juan-les-Pins (Pinède Gould) d'une part et d'autre part le fait que ce festival de jazz est la mémoire (le plus ancien) du Jazz en Europe en ayant accueilli les plus grands mais aussi que ce 50<sup>ème</sup> anniversaire se veut la "naissance" des 50 années à venir...

## **ARTICLE 3 - L'IDENTITE VISUELLE**

L'identité visuelle et la charte graphique devront être complémentaires.

Le logo, point central de l'identité visuelle, devra être l'élément graphique le plus représentatif.

L'identité visuelle devra comprendre une ligne visuelle représentant au mieux l'esprit de Jazz à Juan, une typographie pouvant se suffire à elle-même, une signature simple et précise. Les éléments devront pouvoir être pris ensemble ou séparément.

L'identité visuelle doit être utilisable en couleur, en monochrome, en version filigrane, ou noir et blanc complète. L'identité visuelle devra être adaptable à tous les supports publicitaires de communication et d'objets publicitaires de toutes sortes. (Différents matériaux, textile, céramique, plastique...)

### **CIBLES : Tous publics français et internationaux**

L'identité visuelle devra être déclinable sous différents formats allant du format carte de visite au format 320 x 240 cm, sur différents formats de brochures et sur le web.

## **ARTICLE 4 / ADAPTATION SUPPORT PAPIER**

Les éléments pouvant être repris ensemble, par couple ou séparément.

L'écriture des éléments graphiques (typographies, couleurs, fonds graphiques...) et leur disposition pour les déclinaisons papier à savoir :

**Correspondance** : du papier à en-tête ; des cartes de correspondance (adaptables à des formats d'enveloppes standards) ; des cartes de visite ; des enveloppes (110x220 ; A5 et A4) ; un modèle de courriel ; un modèle de fax ; une pochette de format ouvert 21,5 x 25 cm, un dossier a rabats : Format fini 21.5 x 30.5 rabat en pied de 8cm - Rabat à droite de 9cm - Encoches pour cartes de visites.

### **Communication :**

Affichettes 40x60 cm

Affiches 120x176 cm

Affiches 320x240 cm

Affiches flancs de bus ou arrières de bus format pouvant variés.

Kakémonos 60 x 200 cm et autres formats

Autocollants

Plaquettes format A4 – 21 x 29.7 cm

Plaquette et ou flyers formats 10,5 x 21cm

Brochures A5 format : 15x21 cm

Des insertions publicitaires quadrichromie (format français A4) et format Américain

Des insertions publicitaires noir et blanc.

Des annonces presse de différents formats

**BUDGET MAXIMUM pour toute les réalisations (visuel, charte et adaptations aux différents formats) : 10.000 € HT ( dix-mille euros)**

## **ARTICLE 5 – ELEMENTS A DONNER**

Le candidat doit présenter le visuel avec la charte graphique dans un format A4, A5 ainsi qu'en 10.5 x 21 – paysage et portrait

Une affiche A3 quadrichromie – portrait et paysage

Maquette d'une insertion publicitaire en noir et blanc

Le titulaire fournira l'ensemble des fichiers de la charte graphique et des éléments graphiques complémentaires sur CD-Rom accompagnés des spécifications nécessaires : polices utilisées, codes couleurs au format CMJN et RVB, options graphiques, transparences, dégradés, etc. Il fournira également une charte graphique sur papier imprimée en couleurs indiquant précisément l'ensemble des spécifications graphiques de ce document sur le CD-ROM Il livrera les polices de caractères utilisées compatibles avec Windows. Le logo sera donné au format Photoshop.

## **ARTICLE 6 - MODE DE COLLABORATION**

Un référent devra être désigné dans l'agence retenue ; il devra suivre le projet dans son intégralité.

## **ARTICLE 7 - CESSION DES DROITS**

**Cession des droits : cession totale des droits (visuel + charte graphique) à l'Office de Tourisme d'Antibes Juan-les-Pins pour la reproduction et l'adaptation des visuels dans le cadre des actions de communication et commerciales du Festival de Jazz à Juan pour tous supports ( Off, Club...) illimité dans le temps.**

## **ARTICLE 8 - OBLIGATIONS DES CANDIDATS**

Le candidat s'engage à présenter une création originale, ne laissant aucune suspicion au plagiat. Si le candidat utilise des photos, elles devront être libres de droit sinon le candidat aura dû auparavant s'acquitter des droits.

Le candidat devra garantir l'Office de Tourisme et des Congrès contre tout recours qui pourrait être dirigé contre lui.

## **ARTICLE 9 - CRITERES DE SELECTION**

Le choix s'effectuera sur la base des critères suivants :

1. Esthétique, pertinence et originalité, capacité de « déclinaisons » sur tous supports 10pts
2. Prix 4 pts
3. Délais de réalisation / 3pts
4. Références du candidat / 2 pts
- 5 .Présentation de l'Offre / 1pt

Le choix de l'œuvre sera effectué par un Comité de Sélection composé :

Des membres de la commission d'appel d'offres, du directeur de l'Office de Tourisme ainsi que de toute personne compétente en la matière.

## **ARTICLE 10 – PLANNING ET DUREE DU MARCHE**

**Les offres devront être rédigées en langue française et les prix exprimés en euros.**

Le délai d'exécution et de réalisation de l'objet du marché sont fixés après attribution du marché et après le premier rendez-vous en fonction des supports choisis par l'Office de Tourisme et des obligations de parutions.

Le marché sera conclu pour la réalisation 2010

Le prix sera ferme jusqu'à la bonne réalisation du marché

L'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas exécuter toutes les adaptations demandées dans l'article 4 et suite au 1<sup>er</sup> rendez-vous, un devis ferme et définitif sera établi avec un bon de commande signé par les 2 parties.

## **ARTICLE 11 – MODALITES DE REGLEMENT**

L'office du tourisme se libérera des sommes dues au titulaire, à service fait, par mandat administratif avec virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Pour cela, le fournisseur devra fournir un R.I.B.

Les prix mentionnés hors taxes **sont fermes et définitifs** pour la durée du marché

## **ARTICLE 12 – PRESENTATION DES OFFRES**

Dossier administratif concernant le candidat et sa société composé de l'attestation sur l'honneur prévue à l'article 45 du code des marchés publics;

- 1) L'imprimé DC5 dûment rempli et signé, accompagné des attestations d'assurances du candidat nécessaires à l'exercice de son activité
- 2) **Le devis estimatif**, valant acte d'engagement
- 3) Le présent cahier des charges dûment paraphé et signé.
- 3) **Le mémoire technique du candidat** apportant des précisions sur les conditions proposées pour l'exécution du marché
- 4) Les références de candidat
- 5)

## **ARTICLE 13 - RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS :**

Toute information complémentaire doit être demandée, au plus tard, 8 (huit) jours avant la date limite de réception des offres, **par courrier, par fax** à :

Nathalie Baute

04 97 23 11 12 (télécopie) ou [nathalie.baute@antibesjuanlespins.com](mailto:nathalie.baute@antibesjuanlespins.com)

Maryline Bailly – [maryline.bailly@antibesjuanlespins.com](mailto:maryline.bailly@antibesjuanlespins.com)

## **ARTICLE 14 - - DATE DE REMISE DES PLIS**

**RECEPTION DES OFFRES LE : 4 janvier 2010 à 17h00.**

Date de mise en ligne de l'annonce sur les sites Internet

[www.antibesjuanlespins.com](http://www.antibesjuanlespins.com) : 4 décembre 2009

[www.e-marchepublics.com](http://www.e-marchepublics.com) : 4 décembre 2009

**L'offre complète et finale devra être transmise par tout moyen portant date certaine, et avant 4 janvier 2010 à 17h00. Seuls les plis réceptionnés** avant la date limite indiquée ci-dessus seront ouverts. Les retards d'acheminement ne seront pas pris en compte

**CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES AVEC LES MENTIONS SUIVANTES :**

Madame Baute Nathalie

Office du Tourisme et des Congrès

11 place De Gaulle

BP 37

06601 ANTIBES Cedex

**NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE**

Offre pour « **Identité visuelle - Charte graphique - Jazz à Juan 2010** »